**OPEN INTERNATIONAL DE STRASBOURG TAEKWONDO**

**Collaboration Club – Ligue**

APPEL A CANDIDATURE CLUB POUR L’OPEN DE STRASBOURG

A travers ce document, la Ligue Grand Est de Taekwondo liste les attentes souhaitées à travers la collaboration mise en place entre elle et le Club de Taekwondo qui porte sa candidature afin d’être le Club support de cette manifestation.

En fonction de l’engagement du club, la Ligue s’engage à verser une indemnité au club pour les efforts fournis par ses membres.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Actions | Engagement du club\* | Indemnité versée au club |
| Une demande de la salle sera faite au nom du club auprès des collectivités | **X** | / |
| Des demandes de subventions seront réalisées au nom du club auprès des collectivités et le club reversera l’intégralité des sommes perçues à la Ligue pour le paiement des dépenses liées à l’organisation de la manifestation | **x** | / |
| Le club souhaite mettre en place une buvette et s’engage à tenir cette buvette pendant toute la durée de l’événement et de façon suffisante.Le club engage les fonds pour cette buvette et conservera l’intégralité de la recette de cette buvette. |  | Recette intégrale de la buvette |
| Le club fournira des bénévoles pour l’installation de la salle le vendredi après-midi |  | 100€ |
| Le club fournira des bénévoles pour le nettoyage des gradins le samedi soir et dimanche soir |  | 100€ |
| Le club fournira des bénévoles pour le rangement de la salle le dimanche soir |  | 100€ |
| Le club organisera une animation de promotion de son activité Taekwondo en direction des écoles et collèges le Vendredi après midi |  | 100€ |
| Le club devra préparer, approvisionner, nettoyer, ranger le coin détentes des arbitres (café, eau, boisson, fruits, gâteaux …) |  | 100€ |

(\*) le club coche les tâches qu’il s’engage à tenir lors de la manifestation

**Subvention** :

Des subventions publiques ou privés devront être sollicitées au nom du Club ou du Comité d’organisation en accord avec la Ligue Grand Est

Ces subventions attribuées dans le cadre de la manifestation, par les collectivités locales, territoriales ou par les partenaires privés seront affectées **aux charges budgétaires liées à l’organisation.**

Dans le cas où les subventions seraient versées au Club ou au comité d’organisation **après** le déroulement de la manifestation, la Ligue garantira l’engagement des dépenses. Le Club ou le comité d’organisation rétrocédera à la Ligue, les subventions perçues, à réception d’une facture rédigée par la Ligue. Dans ce cas, le Club ou le comité d’organisation devront faire parvenir à la Ligue les arrêtés, courriers ou conventions d’attribution.

**Budget** :

Le budget de la manifestation sera élaboré par la Ligue, qui assurera également le suivi et l’ordonnancement des dépenses. La Ligue reste le garant de l’équilibre du budget de la manifestation.

Aucun devis concernant la compétition, ne pourra être entériné sans l’aval de la Ligue. La Ligue, règlera l’ensemble des factures inhérentes à la manifestation.

**Assurance** :

La FFTDA, souscrit un contrat d’assurance garantissant les dommages en RC aux locaux mis temporairement à disposition dans le cadre de la manifestation.